

Code de conduite

LA CHARTE DE NOTRE ÉTHIQUE ET INTEGRITE
PROFESSIONNELLES

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	3
INTRODUCTION	4
OBJECTIF DU CODE DE CONDUITE.....	4
CHAMP D'APPLICATION	5
QUI EST CONCERNE PAR CE CODE ?	5
CONFORMITE JURIDIQUE	5
MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE	5
LANGUE DU CODE	5
NOS VALEURS	6
PRINCIPES DIRECTEURS	7
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.....	7
NON-DISCRIMINATION ET EGALITE DES CHANCES.....	8
DIVERSITE ET INCLUSION.....	9
DES CONDITIONS DE TRAVAIL SURES ET SAINES.....	9
LIBERTE D'ASSOCIATION ET NEGOCIATION COLLECTIVE.....	10
INTERDICTION DU TRAVAIL FORCE ET DU TRAVAIL DES ENFANTS	11
CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....	12
CROYANCES POLITIQUES, PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES	12
APPARENCE PROFESSIONNELLE	13
RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE.....	14
CONDUITE DES AFFAIRES.....	15
FOURNISSEURS ET PARTENAIRES	16
SIGNALEMENT DE PROBLEMES ET DENONCIATION	17
EXPRIMEZ-VOUS, NOUS VOUS ECOUTONS	17
APPLICATION ET RESSOURCES	19
COMMUNICATION DU CODE DE CONDUITE	19
MISES A JOUR ET REVISION	19
CONTACT	20
DOCUMENTS CONNEXES	21



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cher(e)s collègues et partenaires,

Alors que le Groupe SFA continue d'évoluer et de croître, il est important que nos documents de référence reflètent nos valeurs et nos aspirations actuelles. J'ai donc le plaisir de vous présenter notre nouveau Code de conduite, qui remplace officiellement notre précédente charte éthique. Plus qu'un simple ensemble de règles, ce document reflète notre engagement en faveur de l'inventivité, de la simplicité, du confort et de la bienveillance. Il nous guide dans la prise de décisions éthiques qui ont un impact sur nos clients, nos partenaires et les communautés que nous servons.

Notre engagement en faveur de l'inventivité nous incite à trouver des solutions créatives et éthiques aux problèmes qui se posent. La simplicité de nos actions et de nos communications est un gage de clarté et d'efficacité, tandis que le confort et la bienveillance nous rappellent l'importance de prendre en compte le bien-être des individus et des communautés dans nos décisions. Ces valeurs fondamentales ne sont pas de simples mots - ce sont des principes qui guident tous les aspects de notre activité.

En tant que directeur général, je m'engage pleinement à respecter ces valeurs et à montrer l'exemple en appliquant les standards élevés définis dans notre nouveau Code de conduite. J'attends de chaque membre de notre équipe, quel que soit son poste ou son ancienneté, qu'il adopte et applique ces principes dans son travail quotidien.



Le présent Code de conduite nous engage à agir de manière transparente et équitable, en veillant à ce que nous agissions tous avec intégrité et respect les uns envers les autres et envers nos parties prenantes. Il s'appuie sur les principes de notre précédente charte éthique, mais est adapté pour mieux répondre à nos besoins actuels et à nos ambitions futures.

J'encourage chacun d'entre vous à s'engager activement dans ce nouveau Code, à se familiariser avec son contenu, à poser des questions, à demander des éclaircissements et à signaler toute inquiétude concernant des infractions potentielles. Votre participation active est essentielle pour nous permettre de respecter ces standards et garantir que nos actions reflètent constamment nos valeurs.

Ensemble, continuons à construire une culture d'intégrité et d'excellence. Notre engagement commun en faveur de ces principes sera le moteur du succès continu du groupe SFA et de sa réputation positive.

Arnaud CORBIER
Directeur général du groupe SFA



INTRODUCTION

▲ OBJECTIF DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite (ci-après dénommé "le Code") est conçu pour servir de cadre d'orientation pour la prise de décision et les activités quotidiennes du Groupe SFA. Il souligne notre engagement en faveur d'un comportement éthique, de l'intégrité et du respect de toutes les personnes impliquées dans nos activités. Voici comment le Code appuie notre mission :

- 💧 **Apporter de la clarté et de l'orientation** : Il définit des attentes claires en matière de comportement éthique, permettant aux employé(e)s de naviguer dans des situations complexes et de prendre des décisions conformes aux valeurs de l'entreprise.
- 💧 **Renforcer la confiance** : En respectant constamment ces normes éthiques, nous favorisons la confiance entre tous les groupes de parties prenantes, ce qui est essentiel pour établir des relations solides et durables.
- 💧 **Contribuer à une croissance durable** : Les pratiques éthiques renforcent la réputation de l'entreprise, attirent et retiennent les meilleurs talents et permettent de nouer des partenariats précieux, contribuant ainsi au succès à long terme de l'entreprise.

Bien que ce Code couvre des principes fondamentaux, il n'est pas exhaustif. Il y a des situations qui ne sont pas explicitement abordées dans ces pages. Dans de tels cas, nous comptons sur vous pour faire preuve de discernement et respecter à la fois l'esprit et la lettre du Code.

Le Code est dynamique et évoluera pour répondre aux besoins changeants de notre groupe et se conformer aux exigences légales et réglementaires locales. N'oubliez pas que ce Code énonce des lignes directrices en matière d'éthique, mais qu'il ne remplace pas les lois, les règlements ou les autres politiques de l'entreprise qui régissent nos activités.



CHAMP D'APPLICATION

▲ QUI EST CONCERNE PAR CE CODE ?

Le Code s'applique à toutes les personnes impliquées dans les opérations mondiales et la chaîne d'approvisionnement du Groupe SFA, garantissant un comportement éthique cohérent à tous les niveaux et dans tous les domaines de notre activité :

- 💧 **Employés** : Tous les employés, qu'ils soient permanents, temporaires ou sous contrat, et quel que soit leur poste, leur niveau, leur service ou leur lieu de travail, sont tenus d'adhérer au présent Code.
- 💧 **Partenaires commerciaux et fournisseurs** : Nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les normes éthiques énoncées dans le présent Code. Leur collaboration avec nous doit être menée dans le respect de l'éthique et de la loi, car leurs actions ont un impact significatif sur nos activités et notre réputation.
- 💧 **Autres parties prenantes** : Il s'agit des clients, des communautés et des investisseurs. Nous nous engageons à collaborer avec toutes nos parties prenantes avec le plus haut niveau d'intégrité et de respect.

▲ CONFORMITE JURIDIQUE

Le Groupe SFA s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays où il opère. Ce Code renforce notre conformité légale en fournissant un cadre éthique qui va au-delà des exigences statutaires.

▲ MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE

L'application de ce Code relève de la responsabilité de nos dirigeants à tous les niveaux. Les dirigeants veillent à sa mise en œuvre et sont habilités à approuver les exceptions nécessaires. Tous les employés doivent promouvoir et incarner activement les principes de ce Code dans leurs activités quotidiennes.

▲ LANGUE DU CODE

Dans un souci de clarté et d'accessibilité pour notre personnel diversifié, ce Code est disponible en plusieurs langues. En cas de conflit ou d'incohérence entre les traductions, les versions française (FR) et anglaise (EN) prévaudront et seront les seules versions considérées comme contraignantes.



NOS VALEURS

En tant que leader industriel mondial dans la conception et la fabrication de solutions pour les usages domestiques et professionnels partout où l'eau coule, nos valeurs fondamentales ne sont pas que des mots sur le papier ; elles représentent notre engagement en faveur de pratiques commerciales responsables, du bien-être de la société et de la gestion de l'environnement.

Grandir ensemble

Notre ambition est de favoriser la croissance non seulement au sein de notre entreprise, mais aussi aux côtés de nos employé(e)s, de nos partenaires, de nos fournisseurs et des communautés que nous touchons. Nous nous engageons à nous développer et à nous améliorer continuellement. En mettant en commun nos diverses compétences et en travaillant en collaboration, nous visons à relever les défis d'aujourd'hui et à nous préparer aux opportunités de demain. Cette approche collective crée un environnement favorable, essentiel pour encourager l'innovation et atteindre nos objectifs.

Qui nous sommes, qui nous voulons être et comment nous voulons avoir un impact positif dans le monde



INVENTIVITÉ : nous créons des solutions intelligentes

Notre inventivité est la clé de notre succès. Nous résolvons de manière créative des problèmes complexes dans le domaine du sanitaire et plaidons pour le développement de solutions avant-gardistes. Avec « You can. Anywhere » comme principe directeur, nous nous encourageons mutuellement à développer nos compétences et à rester ouverts à la croissance et à l'amélioration continue. Nous sommes réceptifs aux nouvelles idées, nous participons à la recherche, nous prenons des risques pour trouver des approches novatrices pour résoudre les problèmes et nous partageons nos connaissances et nos compétences pour progresser collectivement.



SIMPLICITÉ : nous privilégions ce qui est simple

Nous mettons l'accent sur la simplicité dans tout ce que nous faisons. Notre objectif est de développer des solutions qui répondent efficacement aux défis complexes, tout en étant faciles à comprendre et à mettre en œuvre. Nous savons que la clarté et la franchise sont essentielles. La simplicité exige également une communication claire. Nous croyons en un dialogue ouvert et direct où toutes les parties peuvent aisément comprendre les informations échangées.



CONFORT : nous apportons du confort dans la vie des gens

Nous mettons l'accent sur la haute qualité de nos produits, fiables et durables qui crée la différence dans le quotidien des personnes. Nous nous engageons à maintenir l'intégrité de nos produits et à assurer le confort et la sécurité de nos clients et de nos employés. Nous respectons nos engagements et communiquons de façon transparente avec nos parties prenantes.



BIENVEILLANCE : nous nous soucions des gens et de la planète

Notre responsabilité s'étend au-delà de notre organisation. Nous défendons le bien-être et la sécurité de nos employés et cultivons un environnement inclusif qui s'enrichit de la diversité. Nous sommes engagés dans l'action tout en nous appuyant sur le retour d'expérience pour progresser continuellement. Nous prenons en compte les implications sociales et environnementales dans tout ce que nous entreprenons et travaillons pour rendre la société et l'environnement meilleurs.



PRINCIPES DIRECTEURS

Respect des lois et des normes mondiales

Le groupe SFA s'engage à respecter pleinement les lois et les principes locaux et internationaux qui régissent nos activités dans le monde entier. En tant que participants au Pacte mondial des Nations unies, nous respectons les dix principes relatifs aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. En outre, nous travaillons activement à l'alignement de nos pratiques sur la directive relative aux rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD), qui renforce la transparence en matière de développement durable.

▲ ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail où la dignité et le respect mutuel sont respectés par tous, car ces valeurs sont fondamentales pour la collaboration et le bien-être au sein du groupe SFA. Voici nos principales attentes à l'égard de tous les employé(e)s :

Communication respectueuse

- 💧 Respecter les opinions, les antécédents et les contributions de ses collègues, en valorisant la diversité au sein de notre équipe.
- 💧 Encourager une communication ouverte et honnête, en veillant à ce qu'elle se fasse toujours de manière respectueuse et constructive.
- 💧 Respecter la vie privée et la confidentialité de toutes les personnes associées à nos activités.
- 💧 S'abstenir de toute forme d'insultes, d'agressions, d'humiliations, de violences ou de comportements susceptibles de causer du tort ou de la gêne à autrui. De tels comportements ne portent pas seulement atteinte à notre culture, mais peuvent avoir des implications juridiques.

Civilité

- 💧 Faire preuve de courtoisie, de civilité et de professionnalisme en toutes circonstances, afin de contribuer à un environnement de travail harmonieux.
- 💧 Garder une attitude professionnelle et tenir compte de l'impact de son comportement sur les autres.

Traitement dégradant : Actes et remarques humiliants, insultes, plaisanteries offensantes, brimades ou tout autre comportement portant atteinte à la dignité d'une personne.

Harcèlement : Comportement importun qui crée un environnement de travail hostile. Cela inclut le harcèlement sexuel et psychologique, par exemple les gestes offensants, la violence verbale, les menaces, l'intimidation ou les avances sexuelles importunes.

Abus : Mauvais traitements physiques, verbaux ou émotionnels, y compris la violence, les menaces de violence et les comportements agressifs.



▲ NON-DISCRIMINATION ET EGALITE DES CHANCES

Le groupe SFA s'engage à promouvoir un environnement de travail où l'égalité et l'équité ne sont pas seulement respectées, mais sont au cœur de nos activités. Nous nous efforçons de créer un environnement ouvert à tous et exempt de toute discrimination, en défendant ces valeurs dans tous les aspects de nos activités.

Engagement et pratiques

- 💧 **Recrutement et promotion** : Nos pratiques de recrutement et de promotion reposent uniquement sur des critères professionnels tels que les qualifications, les compétences et l'expérience. Nous veillons à ce que les décisions soient prises sans tenir compte de caractéristiques personnelles sans rapport avec les performances professionnelles.
- 💧 **Rémunération et avantages** : Nous proposons des systèmes de rémunération compétitifs et équitables qui reflètent les performances et les qualifications de chaque employé(e), garantissant ainsi l'équité au sein de notre organisation.
- 💧 **Formation et développement** : Nous offrons à tous nos employé(e)s des chances égales de développement professionnel. Nos programmes de formation sont conçus pour améliorer les compétences et favoriser l'évolution de carrière au sein de l'entreprise.

Conduite interdite

- ☒ Les comportements, remarques ou actions discriminatoires fondés sur la race prétendue, l'ethnie, l'origine, la nationalité, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, le handicap, l'origine sociale, l'état-civil, l'activité syndicale ou toute autre caractéristique protégée sont strictement interdits.
- ☒ Le harcèlement, le traitement dégradant, l'incivilité et tout abus envers les collègues, les clients, les fournisseurs, les prestataires de services ou d'autres personnes dans le cadre de relations professionnelles sont inacceptables.
- ☒ Tout acte ou langage qui porte atteinte au principe d'égalité n'est pas toléré.

Mesures préventives

Le groupe SFA prend des mesures pour prévenir la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail. Cela comprend :

- 💧 Une communication claire sur nos politiques de non-discrimination
- 💧 Des programmes de formation visant à promouvoir un comportement inclusif.
- 💧 Un système transparent de signalement des incidents, garantissant que toutes les préoccupations sont traitées rapidement et efficacement.



▲ DIVERSITE ET INCLUSION

Le Groupe SFA est convaincu qu'un personnel diversifié est la pierre angulaire de la force et de l'innovation. Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail qui célèbre la diversité et promeut l'inclusion à tous les niveaux de notre organisation.

Notre engagement

- 💧 **Promouvoir la diversité** : Nous cherchons activement à recruter, développer et retenir les personnes les plus talentueuses à partir d'un vivier diversifié de candidats. Notre objectif est d'exploiter les perspectives et les compétences variées qu'offre un effectif large et diversifié.
- 💧 **Favoriser l'inclusion** : Nous sommes déterminés à créer une culture dans laquelle chaque employé(e) se sent valorisé(e), écouté(e) et habilité(e) à contribuer pleinement, indépendamment de ses origines, de son identité ou de ses croyances.
- 💧 **Politiques et pratiques inclusives** : Nos politiques et nos pratiques sont conçues pour éliminer les obstacles et promouvoir l'égalité des chances pour tous les employé(e)s. Cet engagement garantit que chacun(e) dispose des ressources et du soutien nécessaires pour s'épanouir.

La diversité et l'inclusion sont plus que de simples idéaux ; ce sont des moteurs essentiels de la créativité et de la réussite des entreprises. En embrassant une multitude de perspectives, nous améliorons notre capacité à comprendre et à répondre aux divers besoins de notre clientèle, ce qui se traduit par un environnement de travail plus dynamique et plus créatif.

Travaillons ensemble pour créer un lieu de travail où chacun, quelle que soit son histoire, se sent pleinement intégré au sein du groupe SFA.

▲ DES CONDITIONS DE TRAVAIL SURES ET SAINES

Au sein du groupe SFA, la sécurité et la santé de nos employés sont primordiales. Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail qui privilégie le bien-être, la prévention des accidents et la réduction des maladies professionnelles.

Maintenir un lieu de travail sûr

- 💧 **Conformité** : Nous respectons les réglementations et les normes applicables en matière de santé et de sécurité. Cela permet de garantir un niveau de sécurité de base dans toutes nos activités.
- 💧 **Consignes de sécurité** : Des consignes de sécurité claires et complètes sont établies pour minimiser les risques et promouvoir des pratiques de travail sûres.
- 💧 **Amélioration continue** : Nous mettons régulièrement à jour et améliorons nos mesures de sécurité par le biais d'évaluations des risques, d'inspections de sécurité et la mise en œuvre de nouveaux protocoles si nécessaire.
- 💧 **Formation** : Les employé(e)s reçoivent une formation continue en matière de sécurité afin de s'assurer qu'ils sont parfaitement équipés pour gérer leur sécurité personnelle et celle de leurs collègues.



- 💧 **Communication permanente** : Les exigences en matière de sécurité sont régulièrement communiquées par le biais de notes de service et de réunions sur la sécurité, ce qui permet de s'assurer que tous les employé(e)s sont informé(e)s des normes en vigueur.
- 💧 **Participation des employé(e)s** : La participation active des employé(e)s est cruciale. Ils doivent respecter les consignes de sécurité, y compris l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) et le respect des procédures de sécurité au travail.
- 💧 **Communication ouverte** : Nous encourageons le signalement immédiat de tout incident ou de toute situation dangereuse afin de garantir une action et une résolution rapides.

▲ LIBERTE D'ASSOCIATION ET NEGOCIATION COLLECTIVE

Le groupe SFA respecte les droits fondamentaux des employé(e)s à la liberté syndicale et à la négociation collective, reconnaissant que ces droits sont essentiels à un environnement de travail positif et à un traitement équitable.

Liberté syndicale

Les employés sont libres d'adhérer ou de former des syndicats ou d'autres organisations représentatives sans craindre la discrimination, le harcèlement, les représailles ou l'ingérence. Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de représailles pour avoir participé(e) ou s'être abstenu(e) de participer à des activités syndicales.

Négociations collectives

- 💧 Nous reconnaissons le droit des employé(e)s à s'engager dans des négociations collectives par l'intermédiaire des représentant(e)s qu'ils ont choisis, concernant les salaires, les avantages et les conditions de travail.
- 💧 Nous nous engageons à négocier de bonne foi et à respecter toutes les lois applicables régissant les négociations collectives, en fournissant les informations nécessaires aux représentants du personnel pendant les discussions.

Actions interdites

- ☒ **Pratiques antisyndicales** : Toute forme de discrimination ou d'ingérence antisyndicale est strictement interdite.
- ☒ **Interférence avec les activités syndicales** : Il est expressément interdit à la direction et aux responsables de restreindre, de contraindre ou d'interférer avec les activités syndicales.

Le groupe SFA s'attache à favoriser un environnement de communication ouvert et constructif entre la direction et les représentants des salariés, afin que toutes les voix soient entendues et respectées.



▲ INTERDICTION DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Travail forcé

Le travail forcé est défini comme un travail effectué contre la volonté d'une personne et sous la menace d'une sanction quelconque. Cette situation se produit lorsque des personnes sont contraintes de travailler par la violence, l'intimidation ou d'autres moyens subtils tels que le traitement des dettes, la rétention des documents d'identité ou la menace de les dénoncer aux autorités migratoires.

Convention sur le travail forcé (n° 29)

Le groupe SFA interdit strictement toute forme de travail forcé dans toutes ses activités et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Cette interdiction englobe toutes les formes de traite des êtres humains, d'esclavage et tout autre type de travail qui n'est pas volontaire. Nous veillons à ce que tous les emplois au sein de notre groupe soient consensuels et à ce que les employé(e)s soient libres de mettre fin à leur emploi conformément aux lois applicables et sans restriction injustifiées.

Diligence de la chaîne d'approvisionnement

Nous exigeons de tous nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adhèrent strictement à nos normes contre le travail forcé et le travail des enfants. Dans le cadre de nos processus d'approvisionnement, nous demandons à nos fournisseurs d'adhérer au **Code de conduite des fournisseurs du groupe SFA** et de faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer qu'ils respectent ces interdictions.

Travail des enfants

Le travail des enfants est défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il englobe toutes les activités qui :

- sont mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisibles pour les enfants.
- interfèrent avec leur scolarité, en les privant de la possibilité d'aller à l'école, en les obligeant à quitter l'école prématurément ou en les obligeant à combiner la fréquentation de l'école avec un travail excessivement long et pénible.
- inclus des formes spécifiques telles que l'esclavage, la prostitution, le travail dangereux ou le travail excessif.

Organisation internationale du travail (OIT)

Nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants et respectons strictement les dispositions relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi fixées par la loi. Les jeunes travailleurs bénéficient de conditions de travail appropriées qui ne compromettent pas leur santé, leur éducation ou leur développement.



▲ CONFIDENTIALITE DES DONNEES ET UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Préservation de la vie privée

Le groupe SFA s'engage à protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé, toute utilisation abusive ou toute violation. Nous considérons que la confidentialité des dossiers des employés, des données des clients et des informations financières sensibles est primordiale.

Protection des données des employés

Nous traitons toutes les données personnelles des employés avec le plus grand soin et la plus grande transparence. Le consentement est obtenu si nécessaire, en veillant à ce que toutes les pratiques de traitement des données soient conformes aux lois applicables en matière de protection des données.

Confiance des clients

Nous protégeons les données de nos clients avec la plus grande responsabilité. Garantir la confidentialité et la sécurité des informations de nos clients est essentiel pour conserver leur confiance.

Utilisation des systèmes informatiques et de communication

Tous les salariés doivent utiliser les systèmes d'information et de communication de l'entreprise, y compris les ordinateurs, les outils numériques et les réseaux, conformément à la "Charte d'utilisation des ressources informatiques et des outils numériques". Cela inclut, mais sans s'y limiter :

- 🔹 Accéder aux données et les utiliser uniquement à des fins autorisées.
- 🔹 Veiller à ce que toutes les données à caractère personnel soient sécurisées et confidentielles.
- 🔹 Éviter toute collecte, tout stockage, utilisation ou divulgation non autorisée de données.

▲ CROYANCES POLITIQUES, PHILOSOPHIQUES ET RELIGIEUSES

Afin de garantir un environnement de travail harmonieux et productif, le Groupe SFA respecte les diverses convictions politiques, philosophiques et religieuses de ses employés. Nous encourageons tous les employé(e)s à adopter un comportement professionnel et à exprimer leurs convictions dans le respect et la considération d'autrui.

Signes et symboles

- 🔹 Les employés sont encouragés à s'habiller de manière professionnelle et appropriée au lieu de travail. Bien que nous respectons le droit des individus à exprimer leurs croyances, l'affichage visible de symboles politiques, philosophiques ou religieux doit être mis en balance avec la nécessité de maintenir un environnement neutre et inclusif.

Discussions controversées

- 🔹 Le groupe SFA encourage le dialogue respectueux et l'échange d'idées. Les employé(e)s sont encouragés à s'engager dans des conversations qui sont respectueuses et inclusives. Toutefois, les discussions qui pourraient être source de division ou de conflit doivent être abordées avec prudence et sensibilité. L'objectif est de favoriser un environnement dans lequel tous les employé(e)s se sentent respecté(e)s et valorisé(e)s.



Ces principes s'appliquent à tous les employé(e)s, ainsi qu'aux fournisseurs, prestataires de services et acheteurs lorsqu'ils interagissent avec notre entreprise ou la représentent. Nous plaidons pour un lieu de travail qui respecte les croyances et les valeurs individuelles, en veillant à ce qu'il reste exempt de préjugés, de discrimination ou de harcèlement.

▲ APPARENCE PROFESSIONNELLE

Au sein du Groupe SFA, une apparence professionnelle est essentielle. Elle reflète l'image de notre entreprise auprès de nos clients et de nos collègues et témoigne du respect que nous portons à notre activité et aux autres.

- 💧 **Tenue vestimentaire appropriée** : Les employé(e)s doivent s'habiller d'une manière compatible avec les activités qu'ils exercent et le cadre dans lequel ils travaillent ou dans le cadre d'événements particuliers organisés dans le contexte professionnel (conférences, soirées, etc.).
- 💧 **La sécurité** : Les considérations de sécurité doivent guider le choix des vêtements, en particulier pour ceux qui travaillent dans des environnements opérationnels où un équipement de protection est nécessaire.



▲ RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Les pratiques durables sont essentielles pour assurer la viabilité à long terme de notre planète et la prospérité des générations futures. Le groupe SFA s'engage à mettre en œuvre et à promouvoir des pratiques durables qui minimisent notre empreinte écologique et favorisent un équilibre harmonieux avec la nature.

Principaux domaines d'intervention :

- 💧 **Gestion de l'eau** : Nous limitons la consommation d'eau dans nos produits et nos processus de fabrication, en respectant l'eau en tant que ressource mondiale essentielle.
- 💧 **Efficacité et conservation des ressources** : Nous nous efforçons d'optimiser l'utilisation des matériaux et de l'énergie dans toutes nos activités.
- 💧 **Gestion et réduction des déchets** : Des stratégies telles que la réduction des déchets à la source, le recyclage et l'élimination responsable font partie intégrante de nos activités.
- 💧 **Prévention de la pollution** : Nous visons à éliminer ou à réduire les rejets de substances nocives dans l'environnement par un contrôle et une amélioration continue de nos processus, afin de préserver l'air, l'eau et le sol pour les générations futures.
- 💧 **Atténuation du changement climatique** : Conscients du défi mondial que représente le changement climatique, nous nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à explorer des stratégies visant à réduire notre empreinte carbone.
- 💧 **Engagement communautaire** : Nous entretenons des relations ouvertes et constructives avec les communautés locales afin de favoriser le développement durable.

Le groupe SFA s'engage à affiner ses pratiques et à adopter de nouvelles technologies qui minimisent son impact sur l'environnement et soutiennent un avenir durable. Nous veillons à ce que nos activités soient menées dans le respect de l'environnement, des réglementations locales et des valeurs de la communauté.



▲ CONDUITE DES AFFAIRES

Lutte contre la corruption

Le groupe SFA applique une **politique de tolérance zéro** à l'égard de la corruption dans toutes ses activités commerciales, tant nationales qu'internationales. Cette politique s'applique aussi bien aux interactions avec les fonctionnaires qu'avec les personnes du secteur privé.

Activités interdites :

- 🔹 **Corruption et extorsion** : Aucun(e) employé(e) ou affilié ne peut se livrer à la corruption, à l'extorsion ou à toute autre forme de comportement corrompu. Il s'agit notamment d'offrir, de promettre, d'autoriser, de donner ou d'accepter quoi que ce soit de valeur pour influencer de manière inappropriée une décision commerciale. Les éléments interdits comprennent, sans s'y limiter, l'argent liquide, les cadeaux, les divertissements, les remises, les prêts ou les faveurs.
- 🔹 **Influence inappropriée** : Il est interdit d'exiger, de rechercher ou d'accepter de recevoir quoi que ce soit de valeur en échange d'une décision commerciale. Toute forme d'influence illégale est strictement interdite.

Conformité et contrôle :

Le groupe SFA procède régulièrement à des audits pour s'assurer du respect et de la compréhension de cette politique de lutte contre la corruption, afin de préserver l'intégrité de nos activités commerciales.

Concurrence loyale :

Le groupe SFA s'engage à promouvoir et à maintenir un environnement concurrentiel qui soit à la fois équitable et éthique, convaincu qu'un tel environnement profite aux clients et contribue à un paysage concurrentiel sain.

Principes clés :

- 🔹 **Priorité au client** : Nous donnons la priorité à la confiance de nos clients en respectant leurs droits, en sauvegardant leurs intérêts et en ne remplissant que des engagements réalisables et responsables.
- 🔹 **Concurrence respectueuse** : Nous évitons de dénigrer nos concurrents en public ou en privé et nous nous abstenons d'obtenir des informations commerciales confidentielles par des moyens illégaux.
- 🔹 **Pas d'avantages déloyaux** : Nous interdisons strictement toute activité susceptible de fausser le libre jeu de la concurrence. Cela inclut le rejet de toute forme de favoritisme, de corruption ou de pratiques qui risquent de compromettre l'équité de nos transactions.
- 🔹 **Respect de la législation antitrust** : Si nécessaire, nous nous engageons avec nos concurrents d'une manière qui respecte pleinement les réglementations antitrust.



▲ FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

Le groupe SFA s'engage à construire des partenariats durables à long terme avec ses fournisseurs et ses partenaires. Ces relations sont fondées sur le respect mutuel, l'intégrité et des valeurs partagées qui contribuent à une chaîne d'approvisionnement durable et responsable.

Attentes envers les fournisseurs et les partenaires

- 🔹 **Droits de l'homme** : Les fournisseurs doivent respecter les droits fondamentaux de l'homme et du travail au niveau local dans tous les aspects de leurs activités. Respecter la dignité et le bien-être des communautés touchées par leurs activités.
- 🔹 **Responsabilité environnementale** : Les fournisseurs doivent s'engager à respecter l'environnement en minimisant l'impact de leurs activités sur l'environnement.
- 🔹 **Intégrité commerciale** : Toutes les transactions commerciales doivent être menées de manière transparente et intègre. Il s'agit notamment d'interdire strictement toute forme de corruption et de veiller à ce que toutes les interactions soient conformes aux principes de la libre concurrence.

Processus de sélection

Le groupe SFA applique un processus de sélection des fournisseurs complet, qui va au-delà de la simple commodité ou de la rentabilité. Notre processus met l'accent sur la performance, ainsi que sur l'engagement en matière de responsabilité éthique et environnementale. Ce processus comprend :

- 🔹 **Questionnaires de préqualification** : Les fournisseurs potentiels sont invités à démontrer leur engagement en faveur de pratiques éthiques et durables. Notre processus de sélection est mené avec équité et transparence. Tous les fournisseurs et partenaires sont évalués sur la base de critères objectifs, garantissant l'égalité des chances et le meilleur rapport qualité-prix pour le groupe SFA.
- 🔹 **Audits et évaluations** : Nous pouvons procéder à des audits ou exiger des évaluations indépendantes pour vérifier le respect de notre Code des fournisseurs. Les fournisseurs et les partenaires sont tenus de prendre des mesures correctives si des écarts ou des violations sont constatés. Le groupe SFA se réserve le droit de réévaluer le partenariat avec les fournisseurs et les partenaires qui ne respectent pas nos normes éthiques et de développement durable.

Amélioration continue

Nous encourageons activement une communication ouverte avec nos fournisseurs et nos partenaires afin de favoriser une collaboration continue visant à atteindre des normes plus élevées en matière de pratiques éthiques et durables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Cet engagement en faveur d'une amélioration continue permet de garantir que notre chaîne d'approvisionnement reste conforme aux valeurs de notre entreprise et aux attentes de nos parties prenantes.



SIGNALEMENT DE PROBLEMES ET DENONCIATION

Exprimez-vous, Nous vous écoutons

Le groupe SFA accorde une grande importance à la transparence et à la responsabilité. Nous encourageons vivement tous les employé(e)s et parties prenantes à signaler de bonne foi toute violation présumée du présent Code, des politiques de l'entreprise ou de la loi. Nous comprenons qu'il peut être difficile de faire part de ses préoccupations, mais une culture de communication ouverte est essentielle pour identifier et traiter les problèmes potentiels.

Comment signaler un problème ou une infraction

Nous proposons plusieurs canaux pour signaler les problèmes, ce qui permet au lanceur(se) d'alerte de choisir la méthode qui lui convient le mieux. Tous les signalements seront pris au sérieux, feront l'objet d'une enquête et des mesures appropriées seront prises pour remédier à tout problème.

LA DÉMARCHE DE PRISE DE PAROLE

1. EXPRIMEZ-VOUS
Concerné par une conduite inappropriée ?

- Je crains que ce cadeau soit trop cher
- Je soupçonne une utilisation abusive des actifs de l'entreprise
- Je me sens victime de discrimination ou de harcèlement
- Je soupçonne le versement de pots-de-vin
- S'agit-il d'une fraude ?

2. À QUI PUIS-JE M'ADRESSER ?

- Si possible, parlez à la personne concernée
- Adressez-vous à votre responsable, à votre directeur ou à votre représentant RH
- Contactez votre représentant local en matière de RSE
- Contactez le comité d'éthique du groupe SFA à l'adresse ethics@sflagroup.com

3. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT...
(de manière anonyme)

- Vous rendre sur le site <https://sflagroup.speakup.report/sflagroup> pour transmettre votre réclamation
- ou
- Utiliser l'app. «SpeakUp by People Intouch» en scannant ce QR Code

Alertez avec SpeakUp

Nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de faire part de ses inquiétudes concernant une éventuelle faute professionnelle, mais nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations et à vous exprimer! Tout problème sera traité de manière appropriée et confidentielle.

Processus et suivi

- Examen sérieux :** Tous les signalements reçus seront pris au sérieux. Chacun fera l'objet d'une enquête rapide et approfondie afin de bien comprendre les circonstances.
- Mesures correctives :** Si des problèmes sont relevés au cours de l'enquête, des mesures correctives appropriées seront prises pour traiter et rectifier ces problèmes de manière efficace.



Protection des lanceur(se)s d'alerte

- 💧 **Anonymat** : Nous garantissons l'anonymat à tous les lanceur(se)s d'alerte qui souhaitent rester anonymes. Tout sera mis en œuvre pour protéger leur identité tout au long de la procédure d'enquête.
- 💧 **Non-représailles** : Nous interdisons strictement toute forme de représailles à l'encontre des personnes qui signalent des problèmes de bonne foi. Nous nous engageons à ce qu'aucune mesure défavorable ne soit prise à l'encontre d'une personne ayant fait un signalement.

Actions disciplinaires

Les violations du Code sont des infractions graves qui compromettent l'intégrité et les valeurs de notre entreprise. De tels actes ne seront pas tolérés et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires internes.

Mesures disciplinaires

- 💧 **Avertissement** : réprimande écrite destinée à attirer l'attention ;
- 💧 **Mise à pied** : suspension temporaire sans rémunération à titre de sanction d'une durée maximale de 5 jours ouvrés ;
- 💧 **Mutation disciplinaire** : Changement de poste à titre de sanction ;
- 💧 **Rétrogradation** : affectation à un emploi de classement inférieur à titre de sanction comportant une diminution de la rémunération ;
- 💧 **Licenciement pour faute** : rupture du contrat avec préavis ;
- 💧 **Licenciement pour faute grave** : rupture immédiate du contrat sans indemnités de préavis ni de licenciement ;
- 💧 **Licenciement pour faute lourde** : rupture immédiate du contrat de travail sans indemnités de préavis, de licenciement ni de congés payés ;
- 💧 **Rupture immédiate du préavis** : sanction applicable à un salarié qui commet une faute grave en cours de préavis.

Application souple des mesures disciplinaires

Les sanctions énumérées fournissent un cadre pour les actions disciplinaires, mais ne lient pas l'employeur à un ordre d'application strict. Les circonstances spécifiques de chaque cas guideront l'application des mesures disciplinaires appropriées.

Équité et transparence

Toutes les procédures disciplinaires seront menées de manière équitable et transparente. Nous veillons à ce que les droits de toutes les parties soient respectés et à ce que les employé(e)s concernés aient la possibilité de répondre à toute allégation de mauvaise conduite avant qu'une décision finale ne soit prise.



APPLICATION ET RESSOURCES

▲ COMMUNICATION DU CODE DE CONDUITE

Ce Code décrit les principes éthiques et les comportements attendus de tous les employé(e)s du Groupe SFA. Afin de s'assurer que chacun(e) est conscient(e) de son contenu et peut respecter les standards, le Code sera communiqué par les méthodes suivantes :

- 💧 **L'intégration** : Tous les nouveaux employés se verront présenter le Code au cours de leur processus d'intégration. Il s'agira notamment de passer en revue les principes clés et les attentes énoncées dans le document.
- 💧 **Plateformes de communication interne** : Le Code sera communiqué par des canaux de communication internes, tels que l'intranet, le magazine interne et des exemplaires physiques dans les espaces communs.
- 💧 **Responsabilité de l'encadrement** : L'encadrement sera chargé de discuter du Code avec leurs équipes, en veillant à ce que ses principes soient intégrés dans les activités quotidiennes.

La version la plus récente du Code sera accessible à tous les employé(e)s sous forme électronique et imprimée. Il sera traduit dans toutes les langues principales utilisées au sein du groupe SFA afin de tenir compte de la diversité de notre personnel.

▲ MISES A JOUR ET REVISION

Le Code est un document évolutif. Afin de garantir que notre Code reste efficace et pertinent, il fait l'objet d'une révision et d'une modification périodiques.

Le Code sera revu par le conseil d'administration du groupe SFA au moins tous les deux ans. Cet examen peut être entrepris plus fréquemment en réponse à des changements dans la loi, les normes éthiques, les développements organisationnels ou les pratiques commerciales de la société. L'examen tiendra également compte des réactions des employé(e)s, des parties prenantes et des consultants externes.

Après approbation par le conseil d'administration du groupe SFA, les amendements proposés seront présentés au comité RSE du groupe SFA pour examen final et validation. Une fois validés, les amendements seront intégrés dans le Code existant avant d'être adressés à tous les employé(e)s par les canaux internes.

Le Code mis à jour sera mis à la disposition de tous les employé(e)s et des parties prenantes concernées.



▲ CONTACT

Pour toute demande de renseignements ou d'informations complémentaires concernant le Code, les employés et les parties prenantes sont invités à contacter :

- 💧 **La hiérarchie directe ou l'encadrement** : Les employé(e)s sont encouragé(e)s à discuter de leurs questions ou de leurs préoccupations avec leur supérieur(e) hiérarchique direct pour obtenir des conseils et des éclaircissements.
- 💧 **Comité d'éthique** : Le premier contact pour les parties prenantes externes et pour les employé(e)s qui ont besoin d'informations supplémentaires ou qui ont des doutes. Le comité d'éthique veille à l'application stricte de la présente charte. Les demandes de renseignements peuvent être adressées par courrier électronique à ethics@sfagroup.com.

Le Code et les documents connexes peuvent être consultés sur le site web de l'entreprise à l'adresse www.sfagroup.com.

Nous sommes là pour vous aider et respecter notre engagement envers d'intégrité et la conduite éthique.



DOCUMENTS CONNEXES

Pour des informations plus détaillées concernant ce Code, veuillez-vous référer aux documents suivants :

- ⦿ [Politique RSE Groupe](#)
- ⦿ [Code de conduite anticorruption](#)
- ⦿ [Dispositif lanceur d'alerte](#)
- ⦿ [Politique en matière de discrimination et de harcèlement](#)
- ⦿ [Politique en matière de droits de l'Homme et du travail](#)
- ⦿ [Politique achats responsables](#)
- ⦿ [Code de conduite des fournisseurs](#)
- ⦿ [Politique sur les minerais de conflit](#)
- ⦿ [Politique santé, sécurité et qualité de vie au travail](#)



Version	Approbation	Description
V1	07/2017	Création de la Charte Éthique approuvée par le Conseil d'administration
V2	04/11/2022	Intégration du Comité d'Éthique en remplacement du Comité RSE
V3	15/05/2024	<p>Remplacement de la Charte Éthique par le Code de Conduite : les modifications apportent plus de détails sur les directives éthiques du Groupe SFA et de ses attentes envers ses employés et ses parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et surveillance : ajout de cette section qui précise la façon dont le Code sera appliqué au sein de l'entreprise. - Langue : la mise à jour précise que le Code sera désormais disponible dans plusieurs langues pour tenir compte de la diversité du Groupe SFA. - Valeurs : mise à jour des nouvelles valeurs du Groupe SFA - Principes directeurs : les lignes directrices ont été structurées par domaine de la RSE et de nouveaux chapitres ont été ajoutés. - Signalement de problèmes et dénonciation : nouvelle section encourageant la transparence et la responsabilité a été ajoutée, mettant en avant l'importance des signalements de problèmes par les employé(e)s et les parties prenantes, ainsi que les sanctions encourues le cas échéant.





GRANDIR ENSEMBLE

Groupe SFA

41 bis, Avenue Bosquet

FR – 75007 Paris

Téléphone : +33 (0)1 44 82 39 00

Mail : contact@sfagroup.com

Site internet : www.sfagroup.com

